



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-67485>

Département(s) de publication : **59**

Annonce n° **25-67485**

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : DOUAISIS AGGLO

Forme juridique de l'acheteur : Autorité locale

Activité du pouvoir adjudicateur : Services d'administration générale

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : Prestations de service pour la réalisation de travaux et documents topographiques, parcellaires et fonciers - Accords-cadres à bons de commande

Description : Les prestations concernent la réalisation de documents topographiques et parcellaires en lien ou non, selon le cas, avec les activités foncières de l'Agglomération. Sont concernés plus précisément : • Les travaux topographiques : polygonation et triangulation des zones à lever, implantations, bornages, balisages, levés de terrain, implantation d'éléments de projet, prestations diverses pour mise au point de parcellaires fonciers ; • Les documents topographiques : plans et schémas de canevas polygonal, fiches signalétiques des repères des canevas de base, plans topographiques par lever terrestre, procès-verbaux d'implantation ; • Les documents parcellaires et fonciers : plans et états parcellaires, recherches cadastrales et hypothécaires, établissement des dossiers de propriétaires et de locataires, rédaction d'origine de propriété, documents d'arpentage, bornage des emprises ; • Le plan de vente : à chaque vente de lot, dossier d'acquisition comprenant le plan de la parcelle vendue (périmètre, surface, contraintes) le document de modification du parcellaire, bornage ... ; • Le plan projet de division : plan de la parcelle en cours de vente, plan non définitif ; • Le plan projet : projet de découpage après étude technique pour connaître les zones à commercialiser et à aménager (définition périmétrique et surface) ; • Le plan mémoire : mise à jour (après-vente ou travaux) du plan numérique actualisé ; • Le plan bâtiment : plan d'intérieur détaillé ou régulier de bâtiments et entrepôts, plan des façades. Au-delà des de la réalisation des « travaux » et documents de topographie, des prestations de conseil, d'expertise et d'accompagnement sont attendues du titulaire.

Identifiant de la procédure : 8092e9b1-377f-44b5-802c-5145347879b8

Identifiant interne : DA-25BG009

Type de procédure : Ouverte

La procédure est accélérée : non

Principales caractéristiques de la procédure : Appel d'offres ouvert, articles R2124-2 et R2161-2 à R2161-5 du Code de la Commande Publique.

2.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 71351810 Services topographiques

2.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Nord (FRE11)

Pays : France

Informations complémentaires : Territoire de DOUAISIS AGGLO

2.1.3 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 282,400 Euro

Valeur maximale de l'accord-cadre : 520,000 Euro

2.1.4 Informations générales

Si la procédure est annulée ou infructueuse, elle sera relancée

Informations complémentaires : Les prestations de services sont décomposées en 2 lots, faisant chacun l'objet d'un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire distinct. L'acheteur ne limite pas le nombre de lots pour lesquels le candidat peut présenter une offre, ni le nombre de lots qui peuvent être attribués à un même candidat. Particularités liées au lot n°1 "Prestations de service pour la réalisation de travaux et documents topographiques, parcellaires et fonciers en lien avec les activités foncières de l'Agglomération" : - Les prestations sont réservées à une profession particulière : le candidat doit être inscrit à l'ordre des géomètres-experts (aptitude professionnelle requise pour le lot 1) ; En application de l'article 50 du décret n° 96-478 du 31 mai 1996 modifié portant règlement de la profession de géomètre expert et code des devoirs professionnels : - La cotraitance n'est admise qu'entre membres de l'ordre (lot 1); - La sous-traitance est interdite (lot 1). Des renseignements complémentaires figurent au règlement de consultation et portent sur les points suivants : - Les pièces attendues au titre de la candidature ; - Les conditions de demandes de renseignements complémentaires par les candidats.

Base juridique :

Directive 2014/24/UE

2.1.5 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Nombre maximal de lots pour lesquels un soumissionnaire peut présenter une offre : 2

Conditions du marché :

Nombre maximal de lots pouvant être attribués à un soumissionnaire dans le cadre de marchés : 2

Section 5 - Lot

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001

Titre : Prestations de service pour la réalisation de travaux et documents topographiques, parcellaires et fonciers en lien avec les activités foncières de l'Agglomération

Description : Est concernée la réalisation des documents topographiques et parcellaires dans les parcs d'activités, ZAE, ZACs gérés par l'Agglomération, les fonciers concernés par de l'habitat ou des constructions dont les équipements communautaires. Cela concerne tout le foncier qui a nécessité ou nécessitera une action foncière de l'Agglomération (acquisitions, cessions, servitudes, baux, droits d'usage,...).

Identifiant interne : 1

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 71351810 Services topographiques

Options :

Description des options : Marchés de prestations similaires : Conformément à l'article R2122-7 du code de la Commande Publique, le représentant du pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de passer de nouveaux marchés/accords-cadres qui seront exécutés par le titulaire initial et qui auront pour objet la réalisation de prestations similaires à celles confiées par les présents accords-cadres à bons de commande. Ces nouveaux marchés/accords-cadres pourront être conclus dans un délai de trois ans à compter de la date de notification des présents accords-cadres.

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Nord (FRE11)

Pays : France

Informations complémentaires : Territoire de Douai

5.1.3 Durée estimée

Durée : 4 An

5.1.4 Renouvellement

Nombre maximal de renouvellements : 3

L'acheteur se réserve le droit d'effectuer des achats supplémentaires auprès du contractant, comme décrit ici : L'accord-cadre est conclu pour une durée initiale d'1 (un) an à compter du 1er octobre 2025. Au-delà de cette période, il est renouvelable, par périodes équivalentes, au maximum trois fois, par décision expresse prise par le représentant du pouvoir adjudicateur au moins trois mois avant la date anniversaire de la notification de l'accord-cadre.

5.1.5 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 160,800 Euro

Valeur maximale de l'accord-cadre : 360,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Les noms et les qualifications professionnelles du personnel chargé de l'exécution du marché doivent être mentionnés : Exigence dans l'offre

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Le marché en question convient aussi aux petites et moyennes entreprises (PME)

Informations complémentaires : L'ensemble des prestations sera traité à bons de commande conformément aux articles R2162-1 à R2162-6, R2162-13 et R2162-14 du code de la Commande publique, dans le cadre d'un montant minimal et un montant maximal annuels fixés, pour la durée initiale d'un an de l'accord-cadre, comme suit : - Montant minimal : 2 000 € HT/an - Montant maximal : 90 000 € HT/an Les montants minimum et maximum annuels demeurant identiques pour chaque éventuelle période de reconduction, le total maximum de commandes sur les 4 années maximales de l'accord-cadre à bons de commande (en cas de reconductions effectives) est de 360 000 € HT. L'accord-cadre est conclu pour une durée initiale d'un an à compter du 1er octobre 2025, et est reconductible par périodes équivalentes, au maximum trois fois, par décision expresse prise par le représentant du pouvoir adjudicateur au moins trois mois avant la date anniversaire de la notification de l'accord-cadre.

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Nom : Prix

Description : Le critère prix sera évalué sur la base du montant total en euros TTC du Détail Quantitatif Estimatif masqué, qui n'est pas communiqué aux candidats dans les documents de la consultation. La formule suivante sera appliquée : (prix total DQE le plus bas / prix total DQE de l'offre jugée) x 50

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 50

Critère :

Type : Qualité

Nom : Valeur technique

Description : Le critère valeur technique sera évalué sur la base des 3 sous-critères suivants : • Sous-critère 2-1 : Equipe et matériel affectés à l'accord-cadre (5 points) • Sous-critère 2-2 : Méthodologie (10 points) • Sous-critère 2-3 : Rôle de conseil, expertise et accompagnement (10 points). Les éléments et renseignements à fournir par le candidat au titre des sous critères techniques susvisés seront repris dans le cadre d'un mémoire à établir par le candidat. Les attendus de chacun des sous critères ainsi que leur méthode de notation sont définis au règlement de consultation.

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 25

Critère :**Type :** Qualité**Nom :** Délais

Description : Le candidat est invité à renseigner dans son mémoire les délais d'exécution qu'il envisage pour chacune des prestations prévues à l'accord-cadre, dont impérativement les délais suivants : Délai pour remise d'un/d'une : • Un relevé topographique d'un hectomètre dans un parc d'activités (3 points) • Un relevé topographique d'un hectomètre en ville (3 points) • Une implantation (3 points) • Le bornage d'un lot (3 points) • Un bornage contradictoire (3 points) • Un plan de vente (3 points) • Remise du devis spécifique pour des interventions exceptionnelles/ponctuelles (3 points) • de toutes les autres travaux/prestations décrits au CCTP et non détaillés ci-dessus (4 points). Hormis pour le plan de vente où le délai est à proposer en heures ouvrées, tous les autres délais devront être indiqués en jours ouvrés. Ces délais d'exécution s'entendent délai d'intervention (temps de déplacement compris) et délai de remise du/des document(s) correspondant(s) compris. La méthode de notation de ce critère est défini au règlement de consultation.

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 25

5.1.11 Documents de marché**Langues dans lesquelles les documents de marché sont officiellement disponibles :**
français**Adresse des documents de marché :** <https://marchespublics596280.fr/entreprise/consultation/575216?orgAcronyme=3C178>**5.1.12 Conditions du marché public****Conditions de présentation :****Présentation par voie électronique :** Requise**Adresse de présentation :** <https://marchespublics596280.fr/entreprise/consultation/575216?orgAcronyme=3C178>**Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées :** français**Catalogue électronique :** Non autorisée**Variantes :** Non autorisée**Date limite de réception des offres :** 18/07/2025 à 12:00**Date limite de validité de l'offre :** 5 Mois**Conditions du marché :****Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :**
Non**Facturation en ligne :** Requise**La commande en ligne sera utilisée :** non**Le paiement en ligne sera utilisé :** oui

Montage financier : Le paiement s'effectuera selon les règles de la comptabilité publique, par virement. Le délai global de paiement est de 30 jours à compter de la réception de la facture par le pouvoir adjudicateur. Le titulaire a droit à des intérêts moratoires, dans les conditions réglementaires, en cas de retard dans les paiements tel qu'il est prévu à l'alinéa précédent. Le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à ses opérations principales de refinancement les plus récentes, en vigueur au premier jour du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points de pourcentage. Les dépenses seront financées sur fonds propres de l'établissement communautaire.

Informations relatives aux délais de recours : voir documents de la consultation

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Nombre maximal de participants : 1

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

Enchère électronique : non

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Lille

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : DOUAISIS AGGLO

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal Administratif de Lille

Organisation qui reçoit les demandes de participation : DOUAISIS AGGLO

Organisation qui traite les offres : DOUAISIS AGGLO

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0002

Titre : Prestations de service pour la réalisation de travaux et documents topographiques, sans incidence foncière

Description : Sont concernés tous les travaux topographiques en dehors des parcs d'activités, ZAE, ZACs gérés par l'Agglomération et du foncier concerné par des projets d'habitat ou des constructions dont les équipements communautaires, ou des secteurs qui ne nécessitent pas ou nécessiteront pas une action foncière de l'Agglomération (acquisitions, cessions, servitudes, baux, droits d'usage,...). Il s'agit essentiellement de relevé de voirie le plus souvent communale pour répondre aux compétences de l'Agglomération en tant qu'exploitant de réseaux (Eau, assainissement, éclairage public, électrique, communication,...).

Identifiant interne : 2

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv) : 71351810 Services topographiques

Options :

Description des options : Marchés de prestations similaires : Conformément à l'article R21227 du code de la Commande Publique, le représentant du pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de passer de nouveaux marchés/accords-cadres qui seront exécutés par le titulaire initial et qui auront pour objet la réalisation de prestations similaires à celles confiées par les présents accords-cadres à bons de commande. Ces nouveaux marchés/accords-cadres pourront être conclus dans un délai de trois ans à compter de la date de notification des présents accords-cadres.

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Nord (FRE11)

Pays : France

Informations complémentaires : Territoire de DOUAISIS AGGLO

5.1.3 Durée estimée

Durée : 4 An

5.1.4 Renouvellement

Nombre maximal de renouvellements : 3

L'acheteur se réserve le droit d'effectuer des achats supplémentaires auprès du contractant, comme décrit ici : L'accord-cadre est conclu pour une durée initiale d'1 (un) an à compter du 1er octobre 2025. Au delà de cette période, il est renouvelable, par périodes équivalentes, au maximum trois fois, par décision expresse prise par le représentant du pouvoir adjudicateur au moins trois mois avant la date anniversaire de la notification de l'accord-cadre.

5.1.5 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 121,600 Euro

Valeur maximale de l'accord-cadre : 160,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Les noms et les qualifications professionnelles du personnel chargé de l'exécution du marché doivent être mentionnés : Exigence dans l'offre

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Le marché en question convient aussi aux petites et moyennes entreprises (PME)

Informations complémentaires : L'ensemble des prestations sera traité à bons de commande conformément aux articles R21621 à R21626, R216213 et R216214 du code de la Commande publique, dans le cadre d'un montant minimal et un montant maximal annuels fixés, pour la durée initiale d'un an de l'accord-cadre, comme suit : Montant minimal : 1 000 € HT/an - Montant maximal : 40 000 € HT/an. Les montants minimum et maximum annuels demeurant identiques pour chaque éventuelle période de reconduction, le total maximum de commandes sur les 4 années maximales de l'accord-

cadre à bons de commande (en cas de reconductions effectives) est de 160 000 € HT. L'accord-cadre est conclu pour une durée initiale d'un an à compter du 1er octobre 2025, et est reconductible par périodes équivalentes, au maximum trois fois, par décision expresse prise par le représentant du pouvoir adjudicateur au moins trois mois avant la date anniversaire de la notification de l'accord-cadre.

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Nom : Prix

Description : Le critère prix sera évalué sur la base du montant total en euros TTC du Détail Quantitatif Estimatif masqué, qui n'est pas communiqué aux candidats dans les documents de la consultation. La formule suivante sera appliquée : $(\text{prix total DQE le plus bas} / \text{prix total DQE de l'offre jugée}) \times 50$

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 50

Critère :

Type : Qualité

Nom : Valeur Technique

Description : Le critère valeur technique sera évalué sur la base des 3 sous-critères suivants : • Sous-critère 21 : Equipe et matériel affectés à l'accord-cadre (5 points) • Sous-critère 22 : Méthodologie (10 points) • Sous-critère 23 : Rôle de conseil, expertise et accompagnement (10 points). Les éléments et renseignements à fournir par le candidat au titre des sous critères techniques susvisés seront repris dans le cadre d'un mémoire à établir par le candidat. Les attendus de chacun des sous critères ainsi que leur méthode de notation sont définis au règlement de consultation.

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 25

Critère :

Type : Qualité

Nom : Délais

Description : Le candidat est invité à renseigner dans son mémoire les délais d'exécution qu'il envisage pour chacune des prestations prévues à l'accord-cadre, dont impérativement les délais suivants : Délai pour remise d'un/d'une : • Un relevé topographique d'un hectomètre dans un parc d'activités (6 points) • Un relevé topographique d'un hectomètre en ville (6 points) • Une implantation (6 points) • Remise du devis spécifique pour des interventions exceptionnelles /ponctuelles (3 points) • de toutes les autres travaux/prestations décrits au CCTP et non détaillés ci-dessus (4 points). Les délais devront être indiqués en jours ouvrés. Ces délais d'exécution s'entendent délai d'intervention (temps de déplacement compris) et délai de remise du/des document(s) correspondant(s) compris. La méthode de notation de ce critère est défini au règlement de consultation.

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 25

5.1.11 Documents de marché

Langues dans lesquelles les documents de marché sont officiellement disponibles :
français

Adresse des documents de marché : <https://marchespublics596280.fr/entreprise/consultation/575216?orgAcronyme=3C178>

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : <https://marchespublics596280.fr/entreprise/consultation/575216?orgAcronyme=3C178>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Catalogue électronique : Non autorisée

Variantes : Non autorisée

Date limite de réception des offres : 18/07/2025 à 12:00

Date limite de validité de l'offre : 5 Mois

Conditions du marché :

Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :
Non

Facturation en ligne : Requise

La commande en ligne sera utilisée : non

Le paiement en ligne sera utilisé : oui

Montage financier : Le paiement s'effectuera selon les règles de la comptabilité publique, par virement. Le délai global de paiement est de 30 jours à compter de la réception de la facture par le pouvoir adjudicateur. Le titulaire a droit à des intérêts moratoires, dans les conditions réglementaires, en cas de retard dans les paiements tel qu'il est prévu à l'alinéa précédent. Le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à ses opérations principales de refinancement les plus récentes, en vigueur au premier jour du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points de pourcentage. Les dépenses seront financées sur fonds propres de l'établissement communautaire.

Informations relatives aux délais de recours : voir documents de la consultation

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Nombre maximal de participants : 1

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

Enchère électronique : non

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Lille

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : DOUAISIS AGGLO

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal Administratif de Lille

Organisation qui reçoit les demandes de participation : DOUAISIS AGGLO

Organisation qui traite les offres : DOUAISIS AGGLO

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

Nom officiel : DOUAISIS AGGLO

Numéro d'enregistrement : 20004461800011

Adresse postale : Parc d'activités de Douai-Dorignies - 746 rue Jean Perrin

Ville : Douai

Code postal : 59500

Subdivision pays (NUTS) : Nord (FRE11)

Pays : France

Point de contact : Service Commande Publique

Adresse électronique : marchespublics@douaisis-agglo.com

Téléphone : +33 327992147

Adresse internet : <https://marchespublics596280.fr>

Profil de l'acheteur : <https://marchespublics596280.fr>

Rôles de cette organisation :

Acheteur

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché

Organisation qui reçoit les demandes de participation

Organisation qui traite les offres

8.1 ORG-0002

Nom officiel : Tribunal Administratif de Lille

Numéro d'enregistrement : 17590003400026

Adresse postale : 5, rue Geoffroy Saint-Hilaire - CS 62039

Ville : Lille cedex

Code postal : 59014

Subdivision pays (NUTS) : Nord (FRE11)

Pays : France

Adresse internet : <http://www.lille.tribunal-administratif.fr>

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de recours

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours

Section 11 - Informations relatives à l'avis

11.1 Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : 2860c265-114c-4604-bf40-7ebfc1023f08 - 01

Type de formulaire : Mise en concurrence

Type d'avis : Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

Date d'envoi de l'avis : 16/06/2025 à 17:22

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

11.2 Informations relatives à la publication

Date d'envoi du présent avis à la publication : 16/06/2025